

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt FACTURE n°: JW019996 du: 31/05/18

Prix Unit.

Net

Montant Net

H.T.

TVA

TOURNON AUTOMOBILES

AGENT RENAULT QUARTIER SAINT VINCENT 07300 TOURNON SUR RHONE

Qté

FRANCE

Acheteur: Olivier POZIN

Référence

tournon-automobile-pozin@wanadoo.fr

Affaire n° : 1018666 Commande WEB : **68639** Commande : JZ019267 Payeur : C91970

Compte client: C91970 Référence: 246018-2252018-16

Désignation

					Met	11.1.	
71384 Env. blanche 11	0x220 AC F45 80g (x500)			1.00	7.69	7.69 €	C220
8047559 Bloc 100 feuille	Bloc 100 feuille note 38x51 jaune (x12)				1.04	1.04 €	C220
Stylo bille Bic ci	Stylo bille Bic cristal moyen noir			10.00	0.21	2.10 €	C220
CONDITIONS DE REGLEMENT :	Base HT € Code Taux		Montant TVA €	тот	AL HT €	10.83 €	
03_LCR Le 30/06/18	10.83 € C220	20%	2.17 €	TOTAL TVA €			
			5			2.17 €	
					L TTC € Acompte	13.00 0.00	
Montant 13.00 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS						
	Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER € en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce					13.00 €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1